

PREMIER MINISTRE

VISA

D.G.L. T.E

DECRET N° 5007-072 /SEE / Portant Reconnaissance d'Utilité Publique de l'Association « Agir en Faveur de l'Environnement » (AFE).

LE PREMIER MINISTRE,

Sur Rapport du Secrétaire d'Etat auprès du premier Ministre chargé de l'Environnement :

- Vu la constitution du 20 juillet 1991 ;
- Vu l'ordonnance n°2005/001 du 06 Août 2005 portant promulgation de la charte constitutionnelle, définissant l'organisation et le fonctionnement des Pouvoirs Publics Constitutionnels pendant la période transitoire;
- Vu le Décret n°93/2005 du 7 août 2005, portant nomination du Premier Ministre ;

- Vu le Décret 95-2005 du 10 août 2005, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret 28/92 du 18 Avril 1992 relatif aux attributions du Premier Ministre;

- Vu la Loi 64.098 du 09 juin 1964, relative aux associations, telle que modifiée par la loi 73.007 du 23 janvier 1973 et la loi 73.157 du 02 juillet 1973,

- Vu le décret n° 157.84 du 29 décembre 1984 portant règlement organique relatif aux attributions des Ministres ;

- Vu le décret n° 073/2006 du 13 juillet 2006, portant nomination de certain membre du gouvernement

- Vu le décret n° 086 /2006 du 08 aout 2006, fixant les attributions du secrétaire d'état au prés du premier ministre chargé de l'Environnement et l'Organisation de l'Administration centrale de son département ;

- Vu le Décret n° 96.015 du 03 Mars 1996, fixant les relations entre l'Etat et certaines associations ;

LE CONSEIL DES MINISTRES, ENTENDU LE 28/02/2007

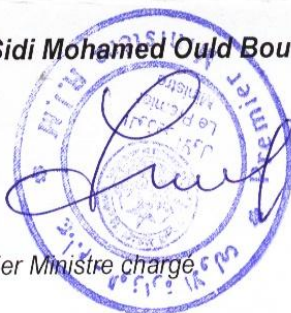
DECRETE

Article Premier : L'association «Agir en Faveur de l'Environnement » (AFE) objet du récépissé n° 0001/MINPT du 09 janvier 2001, est reconnue comme association d'utilité publique conformément aux articles 20, 21, 22,23, 24, 25, 26, 27 et 28 de la loi 64.098 du 09 Juin 1964 relative aux associations.

Article 2 : le Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre chargé de l'Environnement est chargé, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait a Nouakchott, le 19 MARS 2007

Sidi Mohamed Ould Boubacar



Le Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre chargé de l'Environnement

Mohamed Lemine Ould Aboye Ould Cheikh El Hadrami

MOHAMED LEMINE OULD ABOYE OULD CHEIKH EL HADRAMI



Ampliations :

PR	1
PM	1
MSGG	1
Tous Ministres	20
Archives	02